

ANNEXE 2

28 Novembre 2021

le dauphiné

Le Journal d'Annonces Légales de référence

Mentions légales : Dans le cadre de la transparence de la vie économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par l'arrêté du 21 décembre 2010 modifié le 16 décembre 2019, qui fixe les règles de présentation autorisant la certification obligatoire, soit 1,41 € HT/ligne colonne pour 2020.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

sur le projet de modification statutaire de l'Association Syndicale de Lancey à Gières, chargée de l'entretien des cours d'eau sur Domène, Gières, Murianette, Le Versoud, Villard Bonnot en vue de la prise de compétence GEMAPI par Grenoble Alpes Métropole et par la Communauté de Communes Le Grésivaudan

du 13 décembre 2021 au 20 janvier 2022

Les Associations Syndicales de propriétaires (AS) sont des établissements publics créés par le Préfet afin de lutter contre les conséquences des crues de l'Isère depuis le 19^e siècle. Elles sont animées par des propriétaires bénévoles. Les travaux effectués sont possibles grâce à la redevance prélevée auprès des membres qui mutualisent les moyens matériels et financiers nécessaires pour protéger leurs propriétés.

La loi « Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles » (MAPTAM) de 2014 a créé une compétence obligatoire relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations - GEMAPI - attribuée aux communes avec transfert automatique aux intercommunalités. La réforme instaure à ce titre une nouvelle taxe facultative pour l'exercice de cette compétence. Les AS ont dès lors choisi de recentrer leur mission sur le drainage de la plaine (canaux et fossés) et l'entretien courant des cours d'eau (non structurant) dont la responsabilité incombe toujours aux riverains.

Les propriétaires ont été consultés par écrit et un vote majoritaire s'est dégagé en vue de la modification de sa mission. Au terme d'une enquête publique, la modification des statuts fera l'objet d'une décision du préfet de l'Isère.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête, en version papier déposé en mairies de Domène, Gières, Murianette, Le Versoud, Villard Bonnot ainsi qu'aux bureaux de l'Union des AS à l'adresse ci-dessous. Ou en version numérique sur le site de l'Etat : www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets, de l'Union www.union-des-as38.fr ou des communes concernées.

Afin de pouvoir consigner ses observations, le public pourra déposer ses commentaires :

- sur un registre papier en mairie de Domène, Murianette, Le Versoud, sur le registre numérique dématérialisé sur ce lien : www.registre-dematerialise.fr/2610
- par courriel enquete-publique-2610@registre-dematerialise.fr
- par correspondance au commissaire enquêteur au 2, chemin

des marronniers - 38100 Grenoble en mentionnant « Enquête publique Lancey à Gières - à l'attention du commissaire enquêteur ». Elles y sont tenues à la disposition du public et sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête. M. Claude CARTIER est désigné par le Tribunal Administratif en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à ladite enquête, il tiendra des permanences :

en mairie du Versoud :
le lundi 13 décembre de 15h à 17h
en mairie de Murianette :
le lundi 10 janvier de 14h à 16h
en mairie de Domène :
le jeudi 20 janvier de 14h à 16h

Un mois après la fin de l'enquête, les rapport et conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de chaque commune du périmètre.

280854900

Installations classées

RÉFECTURE DE L'ISÈRE - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

COMMUNE DE NIVOLAS-VERMELLE

mande d'enregistrement présenté par la société :
GF GRANULATS

RE DU PROJET : Installations de recyclage et plateforme de produits minéraux
ACÈMEMENT DE L'INSTALLATION : lieu-dit « Prairie de » - 38300 NIVOLAS-VERMELLE

DURÉE DE LA CONSULTATION : 4 semaines
D'OUVERTURE DE LA CONSULTATION DU DOSSIER : 3 décembre 2021 à 10h
DE CLÔTURE DE LA CONSULTATION DU DOSSIER : 12 janvier 2022 à 12h

CONSULTATION DU DOSSIER, pendant toute la durée de la consultation du public :

- en mairie de Nivolos-Vermelle aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci, soit :

Lundi 10h-12h
Mardi 10h-12h - 16h-18h
Mercredi 10h-12h
Jeudi 10h-12h - 16h-18h
Vendredi 10h-12h - 16h-18h
1^{er} samedi du mois* 10h-12h
*sauf les 28/12 et 31/12 2021 après-midis
**ouvert le 08/01/2022

- sur le site internet des services de l'État en Isère : <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Consultation-du-Public/Consultation-du-Public-ICPE/Consultation-du-Public-ICPE-2021>

OBSERVATIONS : Pendant toute la durée de la consultation du dossier, toute personne intéressée pourra formuler ses observations :

- sur le registre de consultation du public, déposé en mairie de Nivolos-Vermelle,
- par lettre, adressée à la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - service installations classées - 22 avenue Doyen Louis Weil - CS 6 - 38028 GRENOBLE CEDEX 1,
- par voie électronique, en envoyant un courriel à : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le préfet de l'Isère. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'enregistrement, assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un arrêté préfectoral de refus.

281231900

VIES DES SOCIÉTÉS

Transferts de siège social

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 01.10.2021 de la SARL COVENT IMMOBILIER au capital de 20.000 € ayant son siège social à CHOZEAU (38440), 66, chemin du Matelot, immatriculée 503 001 463 RCS VIENNE, il a été décidé (i) de transférer le siège social à CHASSIEU (69680) 7, boulevard Claude Debussy, aucune activité n'étant conservée à l'adresse de l'ancien siège, le RCS compétent deviendra dès lors celui de LYON, (ii) de nommer en qualité de Gérante, Mme Marie Evelyne MOLINA, demeurant à CHOZEAU (38460), 66, chemin du Matelot, en remplacement de M. Sébastien CHANTEUR.

280763900

Modifications statutaires

Notaire

Antoine PEQUEGNOT - Hervé PEYSSON
Notaires Associés
Espace Belle Etoile - 81, rue Henri Fabre
BP 8 - 38920 CROLLES CÉDEX

SCI C.I.A.
SCI au capital de 250.000 €
Siège : 136 ALLEE DE PRE JOLY
38330 ST ISMIER
503959033 RCS de GRENOBLE

MODIFICATIONS MULTIPLES

2-VI